



ARRETE N° 2026 . 03 . 27

Délégation de fonction et de signature à M. Christian RIOU, Neuvième Adjoint

Le Maire de la commune de SORGUES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L2122-18 et L2122-20

Vu la délibération n° DEL_2026_15 en date du 22 mars 2026 portant élection du Maire,

Vu la délibération n° DEL_2026_17 en date du 22 mars 2026 installant M. Christian RIOU en qualité de Neuvième Adjoint

Considérant qu'il y a lieu de fournir à l'administration un bon fonctionnement,

ARRETE

Article 1: Au titre de l'article L2122-18 du CGCT, délégation est donnée à M. Christian RIOU dans les matières suivantes :

FETES ET CEREMONIES

Fêtes locales, gestion des salles et équipement, cérémonies protocolaires

ACTIVITES COMMERCIALES LOCALES

Lien avec les instances commerciales et artisanales

Promotion du commerce et de l'artisanat sur la commune

MARCHES

Marchés locaux, développement, animations commerciales, commerces ambulants

Permis de stationnement hors travaux, déménagement et taxis

Article 2: Au titre des fonctions visées à l'article 1, M. Christian RIOU est autorisé à signer tous documents et pièces s'y rapportant.

Cette signature devra être précédée de la formule indicative suivante « Par délégation du Maire ».

Article 3: En l'absence du délégataire, les domaines visés à l'article 1 seront assurés par ordre de priorité par :

- T. ROUX
- V. ONIC

Article 4: Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet, publié sur le site de la Ville et notifié à l'intéressé. Ampliation sera transmise au Comptable public ainsi qu'à Monsieur Thierry ROUX et Madame Vanessa ONIC.

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de NIMES dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Article 6 : Monsieur le Directeur Général des Services et le Comptable public sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Sorgues, le 31 / 03 / 26

Le Maire

Thierry LAGNEAU

Certifié exécutoire par le Maire
Compte-tenu de la réception en Préfecture le
De la notification le et de la publication le

Remise en main propre le :